

RAPPORT ANNUEL ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS.

Contexte réglementaire

FrenchFood Capital en tant que société de gestion de droit français est soumise aux obligations de l'article 29 de la Loi Energie et Climat (« art 29 LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

L'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC ») requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de la LEC précise la présentation de cette politique et sa stratégie de mise en œuvre. L'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a remplacé l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et a modifié l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

Cette législation s'applique aux sociétés de gestion et vient remplacer les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique tout en coordonnant la réglementation française, européenne SFDR et de la Taxonomie.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

FrenchFood Capital, Société de gestion spécialisée dans l'investissement non-côté sur le secteur agroalimentaire est convaincue que l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) participe à la création de valeur, à une meilleure gestion des risques et à la pérennité du développement des sociétés accompagnées (« les Sociétés en Portefeuille »).

Dans le secteur alimentaire, les problématiques ESG sont présentes et critiques à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, en passant par la transformation, l'approvisionnement et la distribution.

L'engagement en faveur d'une alimentation qui crée de la valeur pour les Hommes, ceux qui la produisent (collaborateurs, fournisseurs, agriculteurs) et ceux qui la consomment (manger mieux pour tous), pour l'environnement et les territoires devient un prérequis sectoriel sous la pression des attentes toujours plus fortes des consommateurs.

Les enjeux ESG sont donc au cœur de la problématique alimentaire.

Au 31 décembre 2024, FrenchFood Capital met en œuvre une démarche ESG avec une base commune à l'ensemble des fonds gérés (à l'exception d'High Flyers Capital II) par la Société de Gestion consistant :

- Avant l'investissement, à réaliser une due diligence ESG visant à identifier les principaux risques de durabilité, incidences négatives et l'état des lieux des actions entreprises
- Pendant l'investissement, à suivre les progrès réalisés sur les principaux enjeux ESG via un tableau de bord ESG mise à jour chaque année à l'occasion de la campagne de reporting annuelle
- À la sortie, à intégrer un bilan ESG au memorandum de sortie.

La Société de gestion utilise son influence en tant qu'investisseur pour encourager les Sociétés du Portefeuille à atténuer les risques environnementaux et sociaux pertinents pour leurs activités permettant à la Société de Gestion d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des Sociétés du Portefeuille. Le vote et le suivi en board trimestriels des Sociétés en Portefeuille sont des éléments importants du dialogue avec celles-ci afin de favoriser la création de valeur durable à long terme de ces dernières et d'atténuer les impacts négatifs. L'accompagnement mis en place par la Société de Gestion visant à encourager le partage d'expérience et à développer l'expertise en matière de durabilité constitue également un facteur de progrès dans la création de valeur durable et l'atténuation des incidences négatives.

À ce socle commun, s'ajoute les spécificités détaillées ci-dessous pour les différents fonds gérés par la Société de gestion.

Plus de détails sur notre méthodologie dans notre **Rapport ESG & Impact 2024**.

Dans la section 1 « FrenchFood Capital » pages 6 à 27 ;

Dont notamment : les indicateurs ESG de la Société de Gestion, notre théorie du changement, les indicateurs ESG consolidés de l'ensemble des fonds, notre empreinte ODD, nos référentiels ESG et Impact, notre procédure ESG intégrée à la procédure d'investissement.

Le rapport est disponible sur le lien suivant :
<https://frenchfoodcapital.com/impact/>

À noter, le fonds High Flyers Capital II géré par FrenchFood Capital est conforme à l'article 6 SFDR. S'il prend en compte certains critères ESG, il n'applique pas le socle commun.

1/ FrenchFood Capital I et Markalliance co-invest

Pour accompagner l'engagement ESG des Sociétés du Portefeuille, la Société de Gestion a mis en place un référentiel sectoriel s'appuyant sur les référentiels de plusieurs labellisations externes, enrichi des bonnes pratiques sectorielles en 6 piliers :

- Environnement
- Social
- Gouvernance

- Chaines d'approvisionnement
- Consommateurs
- Territoires

Sur la base de ce référentiel ESG, la Société de Gestion accompagne la définition et le suivi d'une stratégie ESG pour chacune de ses sociétés en portefeuille selon la procédure suivante :

- **Étape Préliminaire (préalablement l'Investissement) :** La Société de Gestion veille à intégrer les critères ESG lors de la phase de préinvestissement, notamment dans les analyses, due diligences, notes d'investissement, lettres d'offre et revue et négociation des pactes d'actionnaires.
- **Investissement :**
 - **Étape 1 :** Pour chaque Société du Portefeuille, la Société de Gestion réalise, dans les 100 premiers jours qui suivent la décision d'investissement un diagnostic ESG et identifie les Indicateurs ESG et d'impact propres à ladite Société du Portefeuille. Ce diagnostic ESG comprenant les Indicateurs d'impact permet de déterminer la valeur de référence (baseline) à partir de laquelle est définie l'ambition d'impact à 5 ans.
 - **Étape 2 :** Chaque société du Portefeuille définit un tableau de bord ESG comprenant les principaux indicateurs sur lesquels elle s'engage à progresser et son « Business Plan d'Impact » à 5 ans (soit ayant un impact évaluable et mesurable sur une partie-prenante bénéficiaire). Cette ambition est justifiée au regard des enjeux du secteur, des pratiques de marché et de la baseline de la Société.
- **Suivi des participations :**
 - Suivi du business plan d'impact en board trimestriel.
 - Bilan d'avancement annuel par rapport à ce business plan d'impact et construction de la feuille de route de l'année suivante.
 - Questionnaire ESG annuel visant à suivre les avancées sur chaque pilier du référentiel et identifier les principales incidences négatives et risques de durabilité.
- **Sortie de l'investissement :**
 - Mesure de la création de valeur et d'impact vs. le business plan d'impact.
 - Évaluation ESG ex-post du portefeuille et mesure du progrès global depuis le début de l'investissement sur chaque pilier du référentiel FrenchFood Capital
 - Valorisation de la performance globale (économique, marque et impact) dans les documents de cession.

Plus de détails sur FrenchFood Capital I dans notre **Rapport ESG & Impact 2024**.

Dans la section « FrenchFood Capital I » pages 82 à 129 ;

Dont notamment : l'Impact consolidé du fonds, l'impact par participation.

Le rapport est disponible sur le lien suivant :
<https://frenchfoodcapital.com/impact/>

2/ FrenchFood Positive Impact

Le Fonds FrenchFood Positive Impact investit essentiellement à travers des prises de participations dans des petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire dont la valeur d'entreprises est comprise entre 20 et 150 millions d'euros.

FrenchFood Positive Impact (« le Fonds ») est doté d'un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 SFDR : accélérer la transition alimentaire sur les piliers environnementaux et sociaux notamment mais également sanitaire et économique.

En plus du socle ESG applicable à l'ensemble de fonds gérés par la Société de Gestion, il définit avec chacune de ses participations un Business Plan d'Impact comprenant au minimum 4 indicateurs d'impact avec un objectif quantifié et mesurable sur les 4 piliers du référentiel de la transition alimentaire défini par FrenchFood Capital :

- Environnemental pour contribuer à la préservation des ressources
- Social pour développer des organisations créatrices d'emplois et inclusives
- Sanitaires pour promouvoir des modes de production et de consommation avec un impact positif sur la santé des consommateurs
- Economique pour développer nos chaînes de valeur et nos territoires.

Le pilier environnemental comprend *a minima* un objectif de réduction des émissions carbone selon une trajectoire de décarbonation définie pour la période d'investissement.

Chaque indicateur est pondéré en fonction de l'importance des enjeux pour chaque Société en Portefeuille.

Le Business Plan d'Impact est construit dans 6 premiers mois suivant la réalisation de l'investissement à partir des due diligences et du bilan carbone détaillé scopes 1, 2 et 3 réalisés par un cabinet expert de premier plan afin de définir la « baseline », point de départ du Business Plan d'Impact selon le principe d'additionnalité de l'impact du Fonds.

Il fait ensuite l'objet d'une validation en Conseil de surveillance de la participation et en comité d'Impact du Fonds.

Le **Comité d'Impact** intervient à toutes les étapes de vie du Business Plan d'Impact afin :

- de s'assurer de la fiabilité de la collecte des données ;
- de valider les indicateurs choisis, l'ambition définie et la pondération appliquée à chaque indicateur
- d'évaluer, une fois par an, la pertinence des indicateurs suivis et les niveaux atteints par rapport aux objectifs initiaux ; et
- de reconnaître un droit à l'erreur : repositionner certains Indicateurs ESG ou objectifs d'impact, en créer de nouveaux dont la pertinence est reconnue ou proposée par le Comité d'Impact.

L'équipe d'investissement de la Société de Gestion accompagne la réalisation de ces Business Plan d'Impact grâce à des points réguliers avec le management des Sociétés du Portefeuille, des ateliers de montée en compétence et de partage de bonnes pratiques.

Objectif d'investissement durable du produit financier

L'atteinte de ce business plan d'impact à l'issue de la période d'investissement dans les Sociétés du Portefeuille permettra de mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds FrenchFood Positive Impact. Elle sera définie par une note d'impact globale pour le Fonds pondérée par la part de chaque investissement dans l'encours total investi.

Dans le cadre de l'annexe de l'article 9 SFDR, l'objectif d'investissement durable du Fonds est défini sur les piliers environnemental et social :

- **Environnemental**

- contribution à la préservation des ressources
- atténuation du changement climatique par la réduction de l'impact carbone diminution et éco-conception des emballages
- réduction du gaspillage alimentaire
- contribution à la transition agricole vers une agriculture plus durable
- prévention et réduction de la pollution

L'objectif environnemental intègre pour chaque investissement de FrenchFood Positive Impact une trajectoire de décarbonation avec un objectif de réduction de l'intensité carbone de l'activité. Pour ce faire un bilan carbone est réalisé au démarrage de la période d'investissement afin de quantifier l'impact carbone de chaque Société du Portefeuille sur les 3 scopes.

- **Social**

- création d'emplois
- développement des compétences
- développement du bien-être au travail, de la diversité et de la mixité
- contribution au développement de ses fournisseurs tout au long de la chaîne de valeur

Un indice de référence n'a pas été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Fonds.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Au jour du désinvestissement, la Société de Gestion évaluera si les objectifs d'impact qu'elle a fixés ont été atteints et, prenant en compte le poids respectif de chacun de ces objectifs d'impact et leur pourcentage de réussite, déterminera une note d'impact (la « Note d'Impact ») sur 20.

Exemple : pour une Société du Portefeuille donnée, la Société de Gestion fixe deux objectifs d'impact : (i) pour 60% de la note, réduire de 20% l'émission de gaz à effet de serre (objectif n°1) ; et (ii) pour 40% de la note, mettre en place une formation annuelle sur la prévention des risques d'accidents du travail (objectif n°2). Si, au jour du désinvestissement, l'émission de gaz à effet de serre a été réduite de 10% (objectif n°1 atteint à hauteur de 50%) et qu'une formation annuelle sur la prévention des risques d'accidents du travail a bien été mise en place (objectif n°2 atteint à hauteur de 100%), la Note d'Impact sera de : $(50\%) \times (60\%) + (100\%) \times (40\%) = 70\%$. La Note d'Impact est donc de 14/20.

[À noter que cet exemple a une visée purement explicative ; en pratique et comme indiqué ci-avant, (4) objectifs d'impact seront identifiés pour chaque Société du Portefeuille de FrenchFood Positive Impact.]

Un organisme tiers de premier plan mesurera le résultat sur chaque indicateur du Business Plan d'Impact.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds sera définie par une note d'impact globale pour le Fonds pondérée par la part de chaque investissement dans l'encours total investi.

Plus de détails sur FrenchFood Positive Impact dans notre **Rapport ESG & Impact 2024**

Dans la section « FrenchFood Positive Impact » pages 28 à 81 ;

Dont notamment : l'Impact consolidé du fonds, l'impact par participation.

Le rapport est disponible sur le lien suivant :
<https://frenchfoodcapital.com/impact/>

3/ FrenchFood Agro Invest

Pour accompagner l'engagement ESG des Sociétés du Portefeuille, la Société de Gestion a mis en place un référentiel sectoriel s'appuyant sur les référentiels de plusieurs labellisations externes, enrichi des bonnes pratiques sectorielles en 6 piliers :

- Environnement
- Social
- Gouvernance
- Chaines d'approvisionnement
- Consommateurs
- Territoires

Sur la base de ce référentiel ESG, la Société de Gestion accompagne la définition et le suivi d'une stratégie ESG pour chacune de ses sociétés en portefeuille selon la procédure suivante :

- **Étape Préliminaire (préalablement l'Investissement) :** La Société de Gestion veille à intégrer les critères ESG lors de la phase de préinvestissement, notamment dans les analyses, due diligences, notes d'investissement, lettres d'offre et revue et négociation des pactes d'actionnaires.
- **Investissement :**
 - **Étape 1 :** Pour chaque Société du Portefeuille, la Société de Gestion réalise, dans les 100 premiers jours qui suivent la décision d'investissement un diagnostic ESG (comprenant un bilan carbone) et identifie les Indicateurs ESG et d'impact propres à ladite Société du Portefeuille. Ce diagnostic ESG comprenant les Indicateurs d'impact permet de déterminer la valeur de référence (baseline) à partir de laquelle est définie l'ambition d'impact et la trajectoire de décarbonation à 5 ans.
 - **Étape 2 :** Chaque société du Portefeuille définit un tableau de bord ESG comprenant les principaux indicateurs sur lesquels elle s'engage à progresser et son « Business Plan d'Impact » à 5 ans composé de 4 indicateurs d'impact (soit ayant un impact évaluable et mesurable sur une partie-prenante bénéficiaire) dont l'intensité carbone de l'activité avec une ambition à 5 ans. Cette ambition est justifiée au regard des enjeux du secteur, des pratiques de marché et de la baseline de la Société du Portefeuille.
- **Suivi des participations :**
 - Suivi du business plan d'impact en board trimestriel.
 - Bilan d'avancement annuel par rapport à ce business plan d'impact, à la trajectoire de décarbonation et construction de la feuille de route de l'année suivante.
 - Questionnaire ESG annuel visant à suivre les avancées sur chaque pilier du référentiel et identifier les principales incidences négatives et risques de durabilité.

- **Sortie de l'investissement :**

- Mesure de la création de valeur et d'impact vs. le business plan d'impact.
- Réalisation d'un bilan carbone de sortie complet pour le fonds FrenchFood Agro Invest.
- Évaluation ESG ex-post du portefeuille et mesure du progrès global depuis le début de l'investissement sur chaque pilier du référentiel FrenchFood Capital
- Valorisation de la performance globale (économique, marque et impact) dans les documents de cession.

4/ Agro Invest SAS

Un outil propriétaire, la Matrice d'analyse ESG, permet à l'équipe d'investissement d'identifier précisément les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à chaque entreprise et de bâtir un plan ESG opérationnel.

Au travers d'un entretien déroulant les thématiques de la matrice, Agro Invest SAS et le management de la Société en Portefeuille s'accordent sur un plan ESG, dont l'horizon coïncide avec la durée de détention en portefeuille de la société. Il comprend 3 à 5 initiatives, auxquelles sont associés :

1. Un objectif à atteindre
2. Un (ou des) indicateur(s) de suivi trimestriel(s)
3. Le(s) Objectif(s) de Développement Durable (ODD) impactés

Une revue annuelle approfondie permet si nécessaire d'ajuster les initiatives ou objectifs en fonction de leur progression.

On distingue deux types d'initiatives : les « initiatives portefeuille », communes à toutes les participations / les initiatives propres à chaque participation.

L'objectif de l'équipe de gestion est de contribuer aux progrès réalisés par les participations sur chaque initiative de leur plan ESG.

À l'échelle du portefeuille, le lien avec les ODD offre une visualisation de la contribution positive des plans mis en place par Agro Invest SAS.

A.2. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de FrenchFood Capital

Les comités d'investissement des fonds intègrent systématiquement les questions relatives aux trajectoires ESG et impact des entreprises cibles. Ces comités sont pilotés par des directeurs d'investissement et associés disposant de nombreuses expériences en private equity et d'une grande connaissance des enjeux ESG, grâce notamment aux formations et aux sensibilisations de l'équipe ESG en interne, mais également grâce aux due diligence ESG et bilans carbone effectués lors des processus d'investissement.

Le partage systématique des bilans carbone et due diligence ESG réalisés sur chaque dossier d'investissement permet à chaque membre de l'équipe de monter rapidement en compétence

sur les enjeux de transition et de décarbonation propres à notre secteur d'activité : l'agroalimentaire.

En complément de ce partage d'expérience, une procédure ESG et impact a été formalisée accompagnée d'une boîte à outils opérationnels et de masques de présentation pour les notes d'investissement permettant à l'équipe d'investissement d'intégrer directement et facilement l'analyse ESG à chaque étape de la procédure d'investissement.

Pour renforcer la prise en compte des enjeux ESG dans la décision d'investissement, un managing partner, membre du Comité d'Investissement et du Comité de Direction est également « Head of impact & ESG ».

Les trajectoires ESG et impact sont décidées et suivies par le Comité d'investissement dans le cadre de ses décisions d'investissement, de gestion de portefeuille et de sortie. Elles sont également visées par le Comité de Valorisation lors de chaque revue de portefeuille et intégrées au processus de valorisation.

Elles sont également intégrées dans les reportings trimestriels et annuels de la société de gestion à destination de ses investisseurs.

Le Comité de surveillance de FrenchFood Capital est régulièrement informé et formé aux aspects ESG ainsi que sur la gestion des risques ESG.

En effet, en cohérence avec sa mission « Investir pour faire de la transition alimentaire une richesse pour tous », la Société de Gestion et son management sont convaincus que la création d'impact est une source de création de valeur long-terme économique pour l'entreprise et financière pour les investisseurs autant qu'elle l'est pour la société et l'ensemble des parties prenantes.

A.3. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

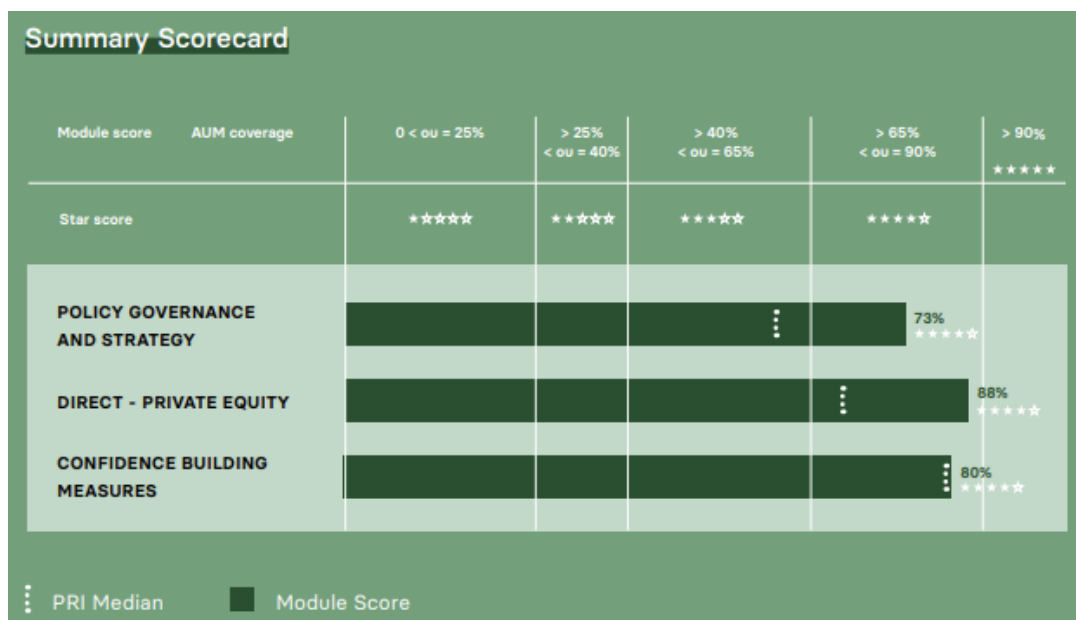
L'ESG et l'Impact font l'objet d'un reporting annuel spécifique dans le cadre du Rapport ESG et Impact annuel de la Société de Gestion commun à tous les fonds. Il présente les résultats de chaque Société en Portefeuille sur son tableau de bord ESG et son Business Plan d'Impact.

Ce rapport est envoyé aux investisseurs des fonds et publié sur le site internet de la Société de Gestion dans les 6 mois à compter de la clôture de l'exercice. Le reporting réglementaire SFDR est quant à lui détaillé dans le Rapport Annuel des fonds Article 8 et Article 9 SFDR.

A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.

FrenchFood Capital est signataire des PRI depuis 2021.



La Société de Gestion est également signataire de la charte d'engagement pour le partage de la valeur, de la charte ESG et de la charte mixité de France Invest, ainsi que membre de la Commission Impact et la Commission Sustainability de France Invest.

Enfin, la Société de Gestion est signataire de la charte SISTA depuis 2021 qui a pour but de sensibiliser les fonds d'investissement aux enjeux de la diversité et de les accompagner dans la féminisation de leur portefeuille et de leurs équipes.

La labellisation LuxFlag ESG pour le fonds FrenchFood Positive Impact a été renouvelée en mars 2025.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

FrenchFood Positive Impact est le seul Fonds géré par la Société de Gestion Article 9 SFDR : 101 563 386 € soit 35,1% des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024.

FrenchFood Agro Invest est le seul Fonds géré par la Société de Gestion Article 8 SFDR :

15 815 728 € et 5,5% des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024

Bien qu'article 6 SFDR du fait de leur date de lancement antérieure à la réglementation SFDR, les fonds suivants prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

- FrenchFood Capital I : 67 027 627 € et 23,01% des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024
- Markalliance co-invest : 12 568 169 € et 4,3% des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024
- Agro Invest SAS : 89 508 763 € et 30,9% des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024

Pour information, High Flyers Capital II : 3 219 824 € et 1,1 % des encours sous gestion totaux de la Société de Gestion au 31 décembre 2024.

C. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de FrenchFood Positive Impact

Liste des participations de FrenchFood Positive Impact au 31.12.2024 : Difagri, Huilerie Gid, Plantin, Groupe JV, Huguenin, Sophie Lebreuilly.

Incidence négative	Indicateur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Description
Émissions de gaz à effet de serre (GES) – Scopes 1, 2 et 3	- Scopes 1 & 2 : 283 tCO₂e - Scope 3 : 23 127 tCO₂e - Total : 23 225 tCO₂e	Ces chiffres sont issus des bilans carbone réalisé par une société de conseil spécialisée pour FrenchFood Positive Impact l'année d'investissement. Ces bilans carbone seront mis à jour tous les 2-3 ans.
Empreinte carbone	259 tCO ₂ e/ M€ investi	Le ratio sera recalculé à chaque mise à jour du bilan carbone tous les 2-3 ans. Les chiffres présentés ici sont ceux de l'année 2022 pour Difagri et Gid et 2024 pour le groupe JV, Plantin et Huguenin. Difagri : 846 tCO₂e/ M€ investi Gid : 10 789 tCO₂e/ M€ investi Groupe JV : 906 tCO₂e/ M€ investi Plantin : 260 tCO₂e/ M€ investi Huguenin : 2 213 tCO₂e/ M€ investi
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	632 tCO ₂ e/ M€ de CA	Le ratio sera recalculé à chaque mise à jour du bilan carbone tous les 2-3 ans. Les chiffres présentés ici sont ceux de l'année 2022 pour Difagri et Gid et 2024 pour le groupe JV, Plantin et Huguenin. Difagri : 862 tCO₂e/ M€ de CA Gid : 1 108 tCO₂e/ M€ de CA Groupe JV : 298 tCO₂e/ M€ de CA

		Plantin : 140 tCO₂e/ M€ de CA Huguenin : 1 211 tCO₂e/ M€ de CA Sophie Lebreuilly : 531 tCO₂e/ M€ de CA
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Non applicable	Ni FrenchFood Capital ni aucune des entreprises du portefeuille de FrenchFood Positive Impact ne tire de revenu direct de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles).
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation d'énergie non renouvelable 94,1% Part de production d'énergie non renouvelable 0%	Huilerie Gid produit 1000 MWh d'électricité issue de l'énergie hydraulique grâce aux turbines installées dans son moulin à eau. L'électricité produite est vendue à EDF et non consommée par l'usine faute de double circuit électrique. Plantin produit 97 MWh d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de ses bâtiments de production.
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ¹	Commerce de gros et de détail 0,002 GWh/ M€ de CA Industrie manufacturière 0,05 GWh/ M€ de CA	Commerce de gros et de détail : Huguenin, Groupe JV, Huilerie Gid Industrie manufacturière : Difagri, Plantin, Sophie Lebreuilly Plantin et Sophie Lebreuilly appartiennent, selon leurs codes NAF, aux industries alimentaires, elles-mêmes sous-section de l'industrie manufacturière considérée au même titre que le Commerce de gros et de détail comme un secteur à fort impact climatique selon la classification SFDR.
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0%	Difagri, Groupe JV, Plantin, Huguenin et Sophie Lebreuilly n'exercent pas leurs activités à proximité de zones sensibles à la biodiversité. L'activité de Huilerie Gid, elle, se situe à proximité immédiate d'une zone Natura 2000. Le bureau d'études environnementales Realys Environnement

¹ Secteurs à fort impact climatique (SFDR) : Agriculture & forêts, Mines & carrières, Industrie manufacturière, Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, Production et distribution d'eau, Construction, Commerce, réparation d'automobiles et motocycles, Transport et entreposage, Activités immobilières

		a conclu que ni le projet d'extension industrielle ni l'activité quotidienne de Huilerie Gid n'a d'impact négatif sur la biodiversité environnante.
Rejets dans l'eau	Non applicable	Huilerie Gid, Plantin, Groupe JV, Huguenin et Sophie Lebreuilly : Les émissions étant peu significatives, les rejets ne sont pas mesurés et sont traités sans distinction par les systèmes d'assainissement collectifs. Difagri : Un audit réalisé par l'ICPE sur l'exercice 2022/23 atteste que les eaux usées ne sont pas chargées en matière dangereuse et sont en mesure d'être traitées via les systèmes d'assainissement collectifs.
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,07 t/ M€ de CA	Les activités de Huilerie Gid, Plantin, Groupe JV, Huguenin et Sophie Lebreuilly ne génèrent pas de déchets dangereux. L'activité de Difagri génère des emballages non nettoyés de déchets dangereux qui bénéficient donc d'un conditionnement et d'un recyclage dans une filière dédiée.
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	Au cours de l'année 2024, FrenchFood Capital et les entreprises en portefeuille de FrenchFood Positive Impact n'ont fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'un des principes directeurs de l'OCDE.
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Oui	FrenchFood Capital n'a pas signé le Pacte mondial des Nations unies ni les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	9,5%	Calcul fait en moyenne pondérée de l'actif investi (15,84% pour Difagri, 7,3% pour Huilerie Gid, 3,2% pour Huguenin, 8,4% pour Plantin, 22% pour le Groupe JV et 1,4% pour Sophie Lebreuilly)
Mixité au sein des organes de gouvernance	8% (ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres)	Difagri : 1 femme sur les 8 membres du conseil d'administration Huilerie Gid : 1 femme sur les 5 membres du conseil d'administration JV : 0 femme sur les 5 membres du conseil d'administration

		Plantin : 0 femme sur les 3 membres du conseil d'administration Huguenin : 0 femme sur les 5 membres du conseil d'administration
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Non applicable	Ne concerne pas directement FrenchFood Capital ni aucun de ses fonds gérés et constitue une exclusion au niveau des sociétés en portefeuille.

PAI optionnels

Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en m³), par million d'euros de chiffres d'affaires 283,6 m³/ M€ de CA 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements 0%	Difagri : 665 m³ => 46,7 m³/ M€ de CA Gid : 203 m³ => 2,84 m³/ M€ de CA Groupe JV : 565 m³ => 12 m³/ M€ de CA Plantin : 30 107 m³ => 958,8 m³/ M€ de CA Huguenin : 3 150 m³ => 116,7 m³/ M€ de CA Sophie Lebreuilly : 19 760 m³ => 345,6 m³/ M€ de CA Aucune des 5 participations ne recycle ses eaux usées pour les réutiliser.
Taux d'accident (nb d'accident du travail avec arrêt/nb d'heures travaillées) x 1 000 000 en moyenne pondérée)	Taux de fréquence pondéré = 32,07	Gid : 87,64 Difagri : 4,38 Groupe JV : 22,3 Plantin : 35,41 Huguenin : 72,15 Sophie Lebreuilly : 7,15

D. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de FrenchFood Agro Invest

Liste des participations de FrenchFood Agro Invest au 31.12.2024 : Établissements JC David, Green Creative, Thomas Apiculture.

Incidence négative	Indicateur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Description
Émissions de gaz à effet de serre (GES) – Scopes 1, 2 et 3	Non applicable.	Green Creative, JC David et Thomas Apiculture n’ont pas encore réalisé de bilan carbone. Leurs bilans carbone seront réalisés dans le courant de l’année 2025.
Empreinte carbone	Non applicable.	Green Creative, JC David et Thomas Apiculture n’ont pas encore réalisé de bilan carbone. Leurs bilans carbone seront réalisés dans le courant de l’année 2025.
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Non applicable.	Green Creative, JC David et Thomas Apiculture n’ont pas encore réalisé de bilan carbone. Leurs bilans carbone seront réalisés dans le courant de l’année 2025.
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Non applicable	Ni FrenchFood Capital ni aucune des entreprises du portefeuille de FrenchFood Agro Invest ne tire de revenu direct de la prospection, de l’exploitation minière, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l’entreposage et le commerce, de combustibles fossiles).
Part de consommation et de production d’énergie non renouvelable	Part de consommation d’énergie non renouvelable 71,7% Part de production d’énergie non renouvelable 0%	

Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ²	0,005 GWh/ M€ de CA	Selon leurs codes NAF, Green Creative, JC David et Thomas Apiculture appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière.
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0%	Green Creative, JC David et Thomas Apiculture n'exercent pas leurs activités à proximité de zones sensibles à la biodiversité.
Rejets dans l'eau	2156 t	Seuls les Établissements JC David émettent des rejets dans l'eau qui sont traités par la STEP. Les activités de Green Creative et Thomas Apiculture n'émettent pas de rejets dans l'eau.
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,11 t/ M€ de CA	Seuls les Établissements JC David génèrent des déchets dangereux pour un volume de 1,7t en 2024. Les activités de Green Creative et Thomas Apiculture ne génèrent pas de déchets dangereux.
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	Au cours de l'année 2024, FrenchFood Capital et les entreprises en portefeuille de FrenchFood Agro Invest n'ont fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'un des principes directeurs de l'OCDE.
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Oui	FrenchFood Capital n'a pas signé le Pacte mondial des Nations unies ni les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

² Secteurs à fort impact climatique (SFDR) : Agriculture & forêts, Mines & carrières, Industrie manufacturière, Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, Production et distribution d'eau, Construction, Commerce, réparation d'automobiles et motocycles, Transport et entreposage, Activités immobilières

FrenchFood Capital

Société par Actions Simplifiée au capital de 571.475 Euros

82, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

Tel : +33 1 70 81 04 45 – contact@frenchfoodcapital.com

824 529 986 RCS Paris – Agrément AMF : GP-17000005

frenchfood capital

Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	-0,3%	Calcul fait en moyenne pondérée de l'actif investi (-5% pour Green Creative, 6% pour JC David, -11% pour Thomas Apiculture).
Mixité au sein des organes de gouvernance	37% (ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres)	Green Creative : 3 femmes sur les 5 membres du conseil d'administration JC David : 2 femmes sur les 8 membres du conseil d'administration Thomas Apiculture : 1 femme sur les 4 membres du conseil d'administration
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Non applicable	Ne concerne pas directement FrenchFood Capital ni aucun de ses fonds gérés et constitue une exclusion au niveau des sociétés en portefeuille.

FrenchFood Capital
Société par Actions Simplifiée au capital de 571.475 Euros
82, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris
Tel : +33 1 70 81 04 45 – contact@frenchfoodcapital.com
824 529 986 RCS Paris – Agrément AMF : GP-17000005

PAI optionnels

Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en m3), par million d'euros de chiffres d'affaires 127,8 m³/ M€ de CA 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements 0%	Green Creative : 23 m3 => 3,34 m3/ M€ de CA JC David : 3 473 m3 => 233,45 m3/ M€ de CA Thomas Apiculture : 529 m3 => 51,36 m3/ M€ de CA Aucune des 3 participations ne recycle ses eaux usées pour les réutiliser.
-----------------------------------	--	---

Taux d'accident (nb d'accident du travail avec arrêt/nb d'heures travaillées) x 1 000 000 en moyenne pondérée)	Taux de fréquence pondéré = 19,42	Green Creative : 33 JC David : 11 Thomas Apiculture : 17,5
---	-----------------------------------	--